

HIERARCHIA VERITATUM AUX ORIGINES D'UN PRESUPPOSE DU CONSENSUS DIFFERENCIE

Joseph Famerée

Ma première intuition, largement partagée¹, était que la notion de *hierarchya veritatum* de Vatican II (UR 11) pouvait être très féconde en œcuménisme, mais aussi pour la théologie catholique elle-même. Une seconde intuition était qu'il fallait d'abord déterminer le sens de cette expression conciliaire grâce à la *Redaktionsgeschichte* du Décret sur l'œcuménisme.

Une fois que je me fus appliqué à élaborer l'état bibliographique de la question, je dus constater, au-delà de mes attentes, combien le sujet avait déjà été travaillé de manière précise et approfondie². Ainsi l'histoire de la rédaction d'*Unitatis*

¹ Voir, par exemple, Oscar CULLMANN, dans *La Documentation Catholique*, n° 1450, 20 juin 1965, col. 1116, et *The Ecumenical Review* XVII/2, April 1965, pp. 94-95; André BIRMELÉ, « Die Wahrheit und die "Hierarchie der Wahrheiten" », in Heiko FRANKE et alii (éd.), *Veritas et communicatio. Ökumenische Theologie auf der Suche nach einem verbindlichen Zeugnis. Festschrift zum 60. Geburtstag von Ulrich Kühn*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1992, p. 242 (cité par Wolfgang THÖNISSEN, *art. cit. infra*, p. 179, n. 3).

² Je me limite à quelques travaux importants et pionniers: Heribert MÜHLEN, « Die Lehre des Vaticanum II. Über die "hierarchya veritatum" und ihre Bedeutung für den ökumenischen Dialog », *Theologie und Glaube* 56/4-5 1966, pp. 303-335; Ulrich VALESKE, *Hierarchya veritatum. Theologiegeschichtliche Hintergründe und mögliche Konsequenzen eines Hinweises im Ökumenismusdekret des II. Vatikanischen Konzils zum zwischenkirchlichen Gespräch*, München, Claudius Verlag, 1968; Georges TAVARD, « "Hierarchya veritatum": A preliminary investigation », *Theological Studies* 32/2, June 1971, pp. 278-289 (pour une bibliographie plus complète jusqu'en 1979, voir Yves CONGAR, *Diversités et communion*, Paris, Cerf, 1982, pp. 184-185, note 1); plus récemment Wolfgang THÖNISSEN, « Hierarchya Veritatum. Eine systematische Erläuterung », *Catholica* 3/2000, pp. 179-199, et Catherine E. CLIFFORD, « L'herméneutique d'un principe

redintegratio concernant la « hiérarchie des vérités » avait déjà été réalisée de manière exhaustive, peut-on considérer, par Henk Witte dans sa dissertation doctorale³ et synthétisée par le même auteur dans un article assez récent⁴. Le travail avait été bien fait, il n'était plus à reprendre et l'on pouvait se fonder sur les conclusions de la recherche.

Que restait-il donc à faire pour contribuer à éclairer davantage encore, d'un point de vue généalogique, le sens de la notion conciliaire? Il était possible d'explorer à nouveaux frais et d'évoquer par le fait même, de manière plus développée qu'on ne le fait d'habitude, les travaux de pionniers sur ce point, Yves Congar et Christophe Dumont, tous deux dominicains et œcuménistes français. C'est à quoi cet article se consacrera essentiellement, avant de synthétiser la signification conciliaire de la *hierarchia veritatum* et d'esquisser, dans une conclusion, la réception théologique et œcuménique de cette clé méthodologique et herméneutique.

Apportons encore une précision. Même s'il fait peu de doute que Congar et Dumont (avec quelques autres théologiens) aient eu une influence, au minimum indirecte, sur l'élaboration du concept de « hiérarchie des vérités » tel qu'il fut proposé à Vatican II⁵, mon objectif n'est pas ici d'en établir historiquement la généalogie précise, mais plutôt d'explorer des jalons qui ont rendu possible la formulation conciliaire et d'exploiter leur visée de sens pour mieux l'interpréter.

herméneutique. La hiérarchie des vérités », dans Gilles ROUTHIER, G. JOBIN (éd.), *L'Autorité et les Autorités. L'herméneutique théologique de Vatican II* (Unam Sanctam n.s., 3), Paris, Cerf, 2010, pp. 69-91, sans oublier les précieux travaux de Henk Witte cités ci-dessous.

³ Henk WITTE, « *Alnaargelang hun band met het fundament van het christelijk geloof verschilt* ». *Wording en verwerking van de uitspraak over de « hiërarchie » van waarheden van Vaticanum II*, 2 vol., Tilburg, Tilburg University Press, 1986.

⁴ Henk WITTE, « Vaticanum II revisited. Kontext und Entstehung der Aussage über die "Hierarchie" der Wahrheiten », *Bijdragen. International Journal in Philosophy and Theology* 68/4, 2007, pp. 445-477.

⁵ L'intervention conciliaire de Mgr Andrea Pangrazio, archevêque de Gorizia et Gradisca (Italie), en date du 25 novembre 1963, utilise publiquement pour la première fois l'expression *ordo hierarchicus veritatum revelatarum* (*Acta Synodalia Sacrosancti Concilii Œcumenici Vaticani Secundi*, II, VI, Typis Polyglottis Vaticanis, 1973, pp. 32-35; Henk WITTE, « Vaticanum II revisited », art.cit., pp. 459-462). Un spécialiste de la question pense qu'il a pu être influencé par les théologiens conciliaires Y. Congar, C.-J. Dumont, K. Rahner et M. Schmaus, voir Ulrich. VALESKE, *Hierarchia veritatum*, op. cit., pp. 35-40.

I. Yves Congar

Dans son grand article « Théologie », rédigé dès 1939 mais publié seulement en 1946 dans le *Dictionnaire de Théologie Catholique*, Congar utilise pour la première fois l'expression « hiérarchie... dans la Révélation »⁶, avant de la reprendre dans sa contribution « Articles fondamentaux » de l'encyclopédie *Catholicisme* en 1948⁷.

L'article « Théologie » de 1946 comprend trois parties: une introduction (col. 341-346), une étude historique (col. 346-447) et une partie spéculative (col. 447-502). Au début de cette troisième partie, après les « données et indications du magistère », dans « idée et définition de la théologie », Congar note que « dans la contemplation théologique, la foi (...) se développe et rayonne dans (la) raison (de l'homme), y prenant la forme et obéissant aux exigences d'un savoir humain ». Parmi ces exigences, deux sont relevées: « une exigence d'ordre et une exigence d'unité dans les objets de connaissance » (col. 450). C'est précisément dans cette première exigence d'ordre et de hiérarchie qu'apparaît l'expression citée ci-dessus.

Un ordre (ou une mesure) « procède de la science créatrice de Dieu ». Cet ordre passe « dans sa Parole, qui nous communique quelque chose de cette science »: « tandis que nous déchiffrons quelque chose de l'ordre de la création (...) dans le "livre de la nature", nous en recevons une autre connaissance dans la Révélation ». La foi, par laquelle nous adhérons à la Révélation, « est celle d'un homme dont la raison porte dans les objets qui lui sont proposés de légitimes exigences d'intelligibilité et d'ordre ». La foi réclamant de l'homme « la soumission de tout lui-même » jusqu'à sa raison (col. 450), celle-ci ne peut refuser de l'accepter comme elle ne peut « abdiquer les exigences de lumière et d'ordre qu'elle a reçues de Dieu comme sa loi constitutive » (col. 450-451). Aussi la raison (devenue croyante, théologique), en vertu même de sa « nature » ou constitution (créée), ne peut-elle que chercher à mettre en lumière et en ordre la Révélation elle-même, la Parole de Dieu, ce qui est donné à l'homme pour son salut ; elle « le construira surtout en un corps ordonné de vérités et d'énoncés

⁶ Yves CONGAR, art. « Théologie », in : *Dictionnaire de Théologie Catholique [DTC]*, t. XV/1, Paris, Letouzey et Ané, 1946, col. 341-502, ici 451.

⁷ Yves CONGAR, art. « Articles fondamentaux », in : *Catholicisme*, t. I, Paris, Letouzey et Ané, 1948, col. 882-883.

où ce qui est premier en intelligibilité sera donné comme fondement à ce qui est second, la hiérarchie des choses se reconstruisant ainsi en un ordre qui s'efforce de reproduire, en cherchant les indices dans les choses et dans la Révélation, l'ordre de la science créatrice de Dieu » (col. 451). La raison (croyante, théologique) est donc appelée à discerner les vérités révélées premières, d'une intelligibilité – ou d'une source d'intelligence (chrétienne) – plus fondamentale que d'autres, découvrant ainsi l'ordre ou la hiérarchie qui existe entre elles, sur la base d'une correspondance, d'une analogie reconnue entre ordre révélé et ordre créé.

Dans la suite de cet article, Congar évoque « la vue très profonde de saint Thomas, récemment remise en lumière, sur l'unité et l'ordre des dogmes ou *articuli fidei* » (col. 457). Pour l'Aquinate, le mystère de la vie trinitaire et le mystère de notre salut par l'incarnation rédemptrice sont les deux *credenda* essentiels, dont les autres articles de foi ne sont que des applications ou des explications. « C'est ainsi qu'il y a, dans la Révélation et donc dans la théologie, une hiérarchie, un ordre, où se manifeste l'unité du sujet dont on y traite » (col. 458). Un ordre ou une hiérarchie d'articles de foi, dans l'unité de la Révélation, est donc ici clairement affirmé dans une ligne explicitement thomiste⁸: tout ne peut être mis sur le même pied, première clarification et même ouverture pour un dialogue entre chrétiens séparés par des questions doctrinales.

Sa contribution à *Catholicisme*, « Articles fondamentaux », publiée en 1948, s'inscrit dans le même contexte de pensée. La position, attribuée aux protestants et aux anglicans, selon laquelle « la profession des articles dits fondamentaux serait seule nécessaire à l'esse de l'Eglise et à son unité ; celle des autres points concernerait seulement le *bene esse* de l'Eglise ou des traditions locales » est jugée alors par Congar « inacceptable en théologie catholique »⁹. En même temps, celui-ci cherche à « donner un sens correct à l'idée d'articles fondamentaux ». Dans la ligne thomiste déjà évoquée, certains dogmes (les douze articles du Symbole, ramenés aux deux essentiels de la Trinité et de l'Incarnation

⁸ Voir aussi col. 460, al. 2. Sur ces passages du *DTC*, voir William HENN, *The Hierarchy of Truths According to Yves Congar, O.P.* (Analecta Gregoriana, 246), Rome, Editrice Pontificia Università Gregoriana, 1987, pp. 152-153.

⁹ *Catholicisme*, t. I, col. 882.

rédemptrice) sont considérés comme « plus importants que d'autres » et jouant pour ces autres (« vérités révélées secondaires ») « un rôle de fondement et de principe »¹⁰. Selon Congar, « la théologie traditionnelle fait une distinction entre la foi à ces dogmes fondamentaux, qui doit être explicite, et la foi aux autres points, indispensable aussi mais qui peut n'être qu'implicite ou virtuelle ». Aussi discerne-t-il « une perspective et comme un étagement ou une hiérarchie dans la révélation » à la suite de Newman, Franzelin, L. de Grandmaison et A. Rademacher (avec sa distinction entre *Grundlehren* et *peripherische Lehren*). Si Congar, à l'époque, se dit loin de voir dans la notion d'articles fondamentaux « un critère limitatif de foi et d'unité pour l'Eglise »¹¹, distinguer une foi explicite aux dogmes fondamentaux et une foi seulement implicite ou virtuelle aux autres dogmes me semble être déjà de grande importance pour l'unité chrétienne: toute doctrine ecclésiale (même dogmatique) ne requiert pas le même type de profession de foi, le même degré d'explicitation de celle-ci¹². N'est-ce pas lointainement une porte ouverte à un « silence respectueux » sur les dogmes d'une autre Eglise, qui n'empêcherait pas ou même permettrait le rétablissement de la (pleine) communion (inter)ecclésiale? Par « silence respectueux », j'entends que, sans (devoir) adhérer explicitement ou formellement à certains dogmes d'une Eglise tels qu'ils sont actuellement formulés, les autres chrétiens, grâce aux éclaircissements apportés par le dialogue œcuménique, ne les jugeraient plus contraires à la Révélation ou la foi chrétienne.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*, col. 883.

¹² Il est bon, ici aussi, de se rappeler la position nuancée de K. Rahner vingt-cinq ans plus tard: « Quand on dit que tous les dogmes doivent être crus de la même foi divine, on se rend la chose trop simple; la signification existentielle et ecclésiale de la hiérarchie des vérités devient illusoire. Bien sûr, le chrétien catholique ne peut nier aucun dogme par un dissentiment absolu. Mais doit-il adhérer à chaque dogme comme tel avec un assentiment positif, absolu? Si on le suppose, la doctrine de la "fides implicita", la question théologique de l'étendue de ce qu'il est nécessaire pour le salut de croire explicitement, et très précisément la thèse de [la] hiérarchie des vérités n'auraient aucune signification pratique » (« "Mysterium Ecclesiae". Zur Erklärung der Glaubenskongregation über die Lehre von der Kirche », *Stimmen der Zeit* 191/9, September 1973, pp. 579-594, 588; trad. Yves CONGAR, *Diversités et communion*, op. cit., p. 196).

Une autre contribution du P. Congar, plus récente¹³, est en fait la réécriture en 1970 d'une conférence donnée le 24 janvier 1946 et intitulée « La perspective [ou l'étagement, la hiérarchie] de valeurs dans la Révélation »¹⁴. Il y relit l'ensemble de la tradition chrétienne, occidentale notamment¹⁵, en montrant qu'il y a toujours un centre autour duquel s'organisent la foi et sa confession, ainsi que la Révélation à laquelle elles correspondent. Certains articles de foi sont plus directement que d'autres l'objet de la Révélation ; leur contenu est plus essentiel et central. Au terme de ce parcours historique, sans ignorer les critiques catholiques des articles fondamentaux, voire de la hiérarchie des vérités, il s'efforce de manifester l'intérêt de cette dernière notion en distinguant un point de vue objectif et un point de vue subjectif. Si du point de vue du contenu objectif, il se contente de réaffirmer qu'il y a une hiérarchie des vérités en fonction de leur lien plus ou moins immédiat (ou proche) avec le Christ, commencement et achèvement de la révélation et de la foi, il développe davantage le point de vue subjectif : « une vérité ne devient réelle que si elle est perçue et exprimée par un esprit (*mind*) »¹⁶. Aussi la perception et l'expression de la vérité surnaturelle sont-elles sujettes à « une historicité limitative (*confining*) »¹⁷. C'est pourquoi, des différences dans la perception et l'expression des vérités chrétiennes peuvent exister. Telle est l'autre manière, pour Congar, de comprendre la hiérarchie des vérités, en lien avec la subjectivité humaine et l'historicité des Eglises comme de leurs expressions dogmatiques. C'est une plus ou moins grande qualité de perception et d'expression de la vérité surnaturelle qui est suggérée, instaurant ainsi une hiérarchie des vérités, non du point de vue du contenu objectif, mais du point de vue des sujets ou communautés connaissants.

De même, d'un point de vue ecclésiologique, c'est la foi, confessée et scellée dans le baptême, qui, fondamentalement, fait l'Eglise. Pour le concile de Nicée (can. 8 et 19), la qualité trinitaire

¹³ Yves CONGAR, « On the "hierarchia veritatum" », dans David NEIMAN, Margaret SCHATKIN (éd.), *The Heritage of the Early Church : Essays in Honor of the Very Reverend Georges Vasilievich Florovsky* (Orientalia Christiana Analecta, 195), Rome, PISO, 1973, pp. 409-420.

¹⁴ *Ibid.*, p. 410.

¹⁵ *Ibid.*, pp. 411-416.

¹⁶ *Ibid.*, p. 418.

¹⁷ *Ibid.*

ou non de la profession de foi permet de constater la validité du baptême reçu par des hérétiques ou au contraire son absence de validité. Ainsi existe-t-il une hiérarchie des erreurs (hérésies), présupposant une hiérarchie des vérités, et est-ce seulement sur la base d'une profession de foi baptismale honorant « les vérités les plus essentielles » (*the most essential truths*) que l'on appartient à l'Eglise¹⁸.

En conclusion, l'auteur énumère d'autres hiérarchies à prendre en compte dans le dialogue œcuménique: hiérarchie des vérités éthiques, Ecritures protocanoniques et deutérocanoniques, primauté des quatre premiers conciles œcuméniques, sacrements majeurs et autres sacrements¹⁹.

II. C.-J. Dumont

C'est dans un article publié en mars 1952 dans *Vers l'Unité chrétienne*²⁰, que le P. Dumont aborde la question de la « hiérarchie des vérités » sous un titre interrogatif: « Y a-t-il une hiérarchie de valeur entre les vérités de la foi? » Il s'efforce de tenir ensemble deux thèses: d'une part, du point de vue du contenu objectif de la foi, que les vérités soient dogmatiquement définies ou non, elles n'ont pas toutes la même importance dans l'économie du salut; d'autre part, toutes ces vérités, même les moindres, sont à tenir avec la même foi.

Il semble évident à l'auteur « qu'il y ait dans l'importance respective des vérités de foi une hiérarchie »²¹. Il considère ainsi les dogmes de la Trinité et de l'Incarnation comme fondamentaux par rapport à « l'efficacité surnaturelle du sacrement de confirmation », à titre d'exemple, « ne serait-ce que parce que (des vérités comme cette dernière) ne concernent pas directement Dieu en lui-même »²². Comment Dumont explique-t-il encore que certaines vérités de foi soient plus importantes que d'autres? « Dans l'économie de notre salut, estime-t-il, certains faits non seulement sont de conséquence plus grande et plus directe que d'autres, mais

¹⁸ Cf. *ibid.*, p. 419.

¹⁹ Cf. *ibid.*, pp. 419-420.

²⁰ Repris dans C.-J. DUMONT, *Les Voies de l'Unité Chrétienne. Doctrine et spiritualité* (Unam Sanctam, 26), Paris, Cerf, 1954, pp. 157-161. C'est la publication à laquelle nous nous référons ici.

²¹ *Ibid.*, p. 158.

²² *Ibid.*, p. 157.

ils sont même, peut-on dire, d'un autre ordre »²³. Par exemple, « dans le mystère de l'Eglise, également, est plus important et plus digne ce qui affecte le Christ lui-même que ce qui concerne les membres de son Corps mystique »²⁴, ou, pour le dire autrement, ce qui est de l'ordre de la foi (la réalité de la grâce sanctifiante, par ex.) est plus important que ce qui relève de l'ordre des moyens (les sacrements qui produisent cette grâce en nous)...

« Il y a dans l'économie de notre salut une structure articulée (d'où l'expression articles de foi) faite de pièces majeures et mineures, les unes n'existant qu'en fonction ou en dépendance des autres, et c'est là ce qui fonde la hiérarchie »²⁵. Cette « hiérarchie de valeur » ne permet pas pour autant « de faire peu de cas de certaines d'entre elles, encore moins d'accepter les unes et de rejeter les autres », car « tout se tient dans l'économie du salut » et « il faut l'accepter en sa totalité, telle que Dieu l'a conçue et réalisée » et continue à la mettre en œuvre²⁶. « Une autre raison est à chercher dans le mode particulier de connaissance en quoi consiste la foi » : si certaines propositions présentées par l'Eglise sont admises comme vérités, c'est « simplement parce que le témoignage de Dieu est engagé à leur endroit »²⁷, et la véracité de ce témoignage ou « la Vérité même de Dieu »²⁸ est engagée en toute vérité de foi, fût-elle de second plan.

C'est pourquoi, l'Eglise catholique repousse « toute conception de l'unité qui reposerait sur un accord doctrinal ne portant que sur quelques éléments majeurs du contenu de la foi »²⁹, c'est-à-dire une certaine conception des « articles fondamentaux ». Une « communauté partielle d'adhésion au contenu objectif de sa propre foi » ne constitue aux yeux de l'Eglise catholique qu'« une base de départ [en vue de la restauration de l'Unité chrétienne] et non pas un terme d'arrivée dont elle pourrait se satisfaire »³⁰.

²³ *Ibid.*, p. 158.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*, p. 159.

²⁸ *Ibid.*, p. 160.

²⁹ *Ibid.*, p. 159.

³⁰ *Ibid.*, p. 160.

Cette « hiérarchie des valeurs » est à respecter « dans l'intelligence et la pratique de notre foi », car elle est « une pièce maîtresse sur l'échiquier de l'effort œcuménique »³¹.

C'est la même argumentation que le P. Dumont synthétisera dans son commentaire du Décret sur l'œcuménisme en 1964³².

Tel est donc, pour une large part, l'arrière-plan théologique et sémantique, francophone en tout cas, de la notion conciliaire de *hierarchya veritatum*: selon Congar, hiérarchie des vérités révélées (certaines sont d'une intelligibilité plus centrale ou fondamentale que d'autres) ou des articles de foi (dans l'unité de la Révélation), ne requérant pas tous le même degré d'explicitation de la profession de foi, hiérarchie aussi de perception et d'expression subjectives de la vérité surnaturelle vu l'historicité de celles-ci ; selon Dumont, hiérarchie de valeur entre les vérités de la foi, toutes n'ayant pas directement pour objet Dieu lui-même (l'ordre de la foi ou la réalité de la grâce, la *res*, l'emporte sur l'ordre des moyens ou le *sacramentum*), même si toutes les vérités de la foi doivent être crues avec la même foi, car la Vérité même de Dieu y est engagée. Sur cette base et en recueillant les résultats de l'étude diachronique et textuelle fouillée, déjà citée, de Henk Witte³³, tentons de préciser le sens de l'expression « hiérarchie des vérités » en *Unitatis redintegratio*, 11³⁴.

III. Concile Vatican II

Pour commencer, on peut retenir de manière globale qu'au cours des débats conciliaires, un pont a pu être établi entre deux perspectives: d'une part, l'attention à la hiérarchie ou à la complémentarité des vérités de foi (dominante dans la théologie

³¹ *Ibid.*, p. 161.

³² *Istina* X/4, octobre-décembre 1964, pp. 395-397 (à propos de *Unitatis redintegratio*, 11).

³³ Voir Henk WITTE, « Vatikanum II revisited » (*cf. supra*, note 4), pp. 448-474. Je suivrai spécialement la troisième partie conclusive, pp. 474-475.

³⁴ « Insuper in dialogo œcumenico theologi catholici, doctrinae Ecclesiae inhaerentes, una cum veritatis amore, caritate et humilitate progredi debent. In comparandis doctrinis meminerint existere ordinem seu 'hierarchiam' veritatum doctrinae catholicae, cum diversus sit earum nexus cum fundamento fidei christianae. Sic via sternetur qua per fraternam hanc aemulationem omnes incitentur ad profundiorum cognitionem et clariorem manifestationem investigabilium divitiarum Christi » (concile œcuménique Vatican II, Paris, Centurion, 1967, p. 620).

française) et, d'autre part, l'attention à une totalité avec un centre (dominante dans la théologie allemande)³⁵.

Notons aussi, au sein du Décret sur l'œcuménisme, le contexte dans lequel apparaît l'expression « hiérarchie des vérités ». Celle-ci figure dans le cadre du chapitre II, qui, de manière particulière, met en valeur le concept heuristique de « dialogue » avec les frères séparés, spécialement aux n° 4, 9 et 11, parmi les moyens appropriés pour atteindre l'unité des disciples du Christ. Par le biais du dialogue, il s'agit de tendre à une connaissance plus approfondie et à une mise en lumière plus intelligible des insondables richesses du Christ (*UR* 11). La comparaison des doctrines des catholiques et des autres chrétiens peut y aider. C'est dans ce processus qu'il faut tenir compte de l'ordre hiérarchique des vérités de la doctrine catholique. Si le dialogue repose sur une distinction entre *doctrina* (avec ses *veritates*) et le *mysterium* (avec ses mystères), la *hierarchia veritatum* combine les deux: le *fundamentum fidei christianae* est de l'ordre du *mysterium* et est, à ce titre, critère de la hiérarchie des *veritates doctrinae catholicae*.

L'inscription de la hiérarchie des vérités dans une perspective de dialogue implique également qu'il ne puisse y avoir d'opposition entre un effort de pénétration plus profonde des mystères et cette *hierarchia veritatum*. Celle-ci est en effet un principe dynamique au service d'une connaissance plus approfondie de la foi. En d'autres termes, la hiérarchie des vérités est un principe herméneutique permettant de découvrir les liens structurels au sein d'une doctrine articulée. Cette *doctrina* est précisément l'objet du dialogue doctrinal ou théologique entre chrétiens, tout orienté vers le *mysterium fidei*³⁶.

Il faut encore observer que, dans les textes et discours des pères conciliaires qui appuient un ordre des vérités, cette expression de renouveau est accompagnée du rappel que toutes les vérités révélées doivent être crues de la même foi³⁷.

Enfin, il n'est pas clair si le sens du *fundamentum fidei christianae* en *UR* 11 est strictement christologique, même si la phrase suivante évoque les insondables richesses du Christ selon

³⁵ Voir Henk WITTE, « Vatikanum II revisited », art. cit., pp. 473-474.

³⁶ Pour cet exposé sur Vatican II, je suis de près H. WITTE, « Vatikanum II revisited », p. 474.

³⁷ Voir H. WITTE, « Vatikanum II revisited », pp. 474-475. A propos de cette conviction catholique traditionnelle, voir cependant le rappel salutaire de Congar sur la *fides implicita* et la position nuancée de Rahner (cf. *supra*, note 12).

Ep 3,8. De même, *Dei Verbum* 4 et *Gaudium et spes* 22 indiquent la signification du mystère de la mort et de la résurrection du Christ comme le centre de la Révélation³⁸.

Le cadre généalogique et la visée conciliaire de sens de la *hierarchya veritatum* semblent suffisamment établis. Quelle exploitation théologique et œcuménique de cette notion est-elle possible? En raison même des limites imposées à cette contribution, je m'en tiendrai à quelques conclusions programmatiques.

Conclusion

Avec l'enseignement solennel du concile Vatican II, l'Eglise catholique reconnaît la légitimité et même la nécessité du dialogue œcuménique comme un mouvement né sous l'action de l'Esprit Saint (*UR* 1). Tout au long du Décret sur l'œcuménisme, elle exhorte ses fidèles à entrer dans ce dialogue, considéré comme la voie qui peut conduire « à une connaissance plus profonde et une manifestation plus évidente des insondables richesses du Christ »³⁹.

Dans cette quête dialogale commune au sujet des mystères divins, il est possible d'identifier des vérités plus fondamentales que d'autres en raison de leur lien plus étroit avec le fondement (christologique, trinitaire) de la foi chrétienne. Une telle reconnaissance ouvre la voie à un consensus fondamental entre Eglises chrétiennes, basé précisément sur des vérités communes plus fondamentales que d'autres. Ce consensus, en raison même de son caractère fondamental par rapport au cœur du mystère chrétien, peut être à même de supporter (dans tous les sens du mot) des expressions et accentuations différentes d'autres aspects, moins fondamentaux ou centraux, du *mysterium fidei*, sans qu'elles restent séparatrices ou rompent le consensus fondamental premier.

L'intuition est ici que la notion de hiérarchie des vérités, du côté catholique, et celle d'articles fondamentaux, du côté protestant, conjuguées, ont rendu possible la conception du consensus différencié. Elle serait à démontrer. Quoi qu'il en soit, avant même la *Déclaration commune sur la doctrine de la*

³⁸ Henk WITTE, « Vatikanum II revisited », pp. 475-476.

³⁹ *UR* 11; Paris, Centurion, 1967, p. 620.

*justification*⁴⁰, plusieurs exemples d'accords œcuméniques existent où, sans que les expressions « hiérarchie des vérités » et « consensus différencié » soient nécessairement utilisées, la réalité qu'elles désignent est en fait déjà mise en œuvre de manière combinée. Je me limiterai à en évoquer deux.

Je pense d'abord à la Déclaration christologique commune du Pape Jean-Paul II et du Catholikos-Patriarche Mar Dinkha IV⁴¹. Cette déclaration doctrinale, qui engage l'Eglise catholique et l'Eglise assyrienne de l'Orient, met en œuvre officiellement pour la première fois un « consensus différencié » avant la lettre⁴². On y constate un consensus fondamental sur une donnée de foi fondamentale, puisque christologique, qui n'empêche pas, mais au contraire autorise et soutient certaines expressions différentes, voire apparemment contradictoires, et en tout cas des accentuations particulières. Celles-ci n'y sont plus séparatrices, car elles sont portées par ce consensus fondamental sur une vérité chrétienne première (selon l'ordre hiérarchique des vérités de la doctrine catholique). Ainsi, confessant ensemble l'unité personnelle « du même et unique Fils de Dieu et Seigneur Jésus-Christ », parfaitement homme et parfaitement Dieu dès l'instant de sa conception, le Pape Jean-Paul II et le Catholikos-Patriarche Mar Dinkha IV reconnaissent en même temps « la légitimité et l'exactitude » des expressions différentes de la même foi: la désignation de la Vierge Marie comme « Mère du Christ notre Dieu et Sauveur » par la tradition assyrienne et comme « Mère de Dieu » ou « Mère du Christ » par la tradition catholique. Qui plus est, ils s'engagent à respecter « la préférence de chaque Eglise dans sa vie liturgique et sa piété »⁴³. Une même foi peut être

⁴⁰ Pour le texte français de la *Déclaration commune sur la justification*, voir *La Documentation Catholique*, n° 2168, 19 octobre 1997, pp. 875-885; pour l'Annexe à la *Déclaration*, voir *Doc. Cath.*, n° 2209, 1er et 15 août 1999, pp. 720-722.

⁴¹ Pour le texte français de la Déclaration christologique, voir CONSEIL PONTIFICAL POUR L'UNITE DES CHRETIENS (CPPUC), *Service d'Information* 88, 1995, pp. 2-3. Voir aussi Joseph FAMEREE, « Le dialogue entre l'Eglise catholique et l'Eglise assyrienne de l'Orient. Aspects ecclésiologiques », dans *Science et Esprit* 65/1-2, 2013, pp. 149-163. Dans le corps du texte, les passages entre guillemets sont des citations littérales de la Déclaration.

⁴² Du moins dans un accord dont l'Eglise catholique est signataire.

⁴³ Ainsi, en 2001, sera reconnue par l'Eglise catholique la validité de « l'anaphore de Addaï et Mari, l'une des trois anaphores traditionnellement en usage dans l'Eglise assyrienne », ne comportant pas formellement de récit de l'Institution, alors que « l'Eglise catholique considère les paroles de l'Institution eucharistique

légitimement exprimée selon une diversité doctrinale et théologique, dans la mesure où existe un consensus fondamental sur une vérité fondamentale de la foi, en l'occurrence l'Incarnation, fondamentale car liée d'une manière on ne peut plus étroite avec le fondement de la foi chrétienne, puisqu'elle s'identifie avec lui.

J'évoquerai ensuite le document du Groupe des Dombes sur Marie⁴⁴. Un premier volume consacré à « une lecture œcuménique de l'histoire et de l'Écriture » aboutit à l'expression de ce qui unit les membres catholiques et protestants du Groupe dans la confession de foi au sujet de Marie: Marie, créature, femme et fille d'Israël ; Marie, Mère de Jésus, Christ, Seigneur et Fils de Dieu ; Marie, première dans la communion des saints. Fort de ce consensus fondamental au sujet de Marie, mère du Seigneur, le second volume doit traiter des questions controversées. Il fait explicitement référence à l'expression « hiérarchie des vérités » pour « situer ces questions à leur juste place, non pas secondaire, mais seconde par rapport à l'essentiel qui nous unit. Il y a des données de la foi absolument centrales ; il en existe de plus périphériques. Cette hiérarchie constitue un critère de discernement sur les points qui demeurent séparateurs et ceux qui ne le sont pas »⁴⁵. En d'autres termes, quelles différences sont-elles consonantes avec un consensus fondamental sur la foi apostolique⁴⁶? Ainsi, au nom de ce principe de la hiérarchie des vérités, le Groupe des Dombes estime qu'il faudra

reconnaître aux doctrines de l'Immaculée Conception et de l'Assomption [pour nous limiter à celles-ci] une importance non pas secondaire certes, mais seulement seconde par rapport au noyau central de la foi chrétienne. On perçoit dès lors l'enjeu du dialogue entre catholiques et protestants: d'une part, il s'agira de découvrir ce que les deux énoncés nous disent d'important à propos du Christ et à propos de l'homme sauvé en Jésus Christ ; et il s'agira d'autre part de préciser les points sur lesquels des

comme partie intégrante et donc indispensable de l'anaphore ou prière eucharistique », voir CPPUC, *Service d'Information* 108, 2001/IV, pp. 151-152: « Orientations pour l'admission à l'Eucharistie entre l'Eglise chaldéenne et l'Eglise assyrienne d'Orient ».

⁴⁴ GROUPE DES DOMBES, *Marie dans le dessein de Dieu et la communion des saints*, 2 vol., Paris, Bayard-Centurion, 1997 et 1998, cité désormais *Marie*.

⁴⁵ *Marie*, vol. 2, p. 15, n° 204.

⁴⁶ Voir *Marie*, vol. 2, pp. 15-16, n° 205, note 2: en référence au document de la Commission luthéro-catholique des Etats-Unis publié en 1992, *The One Mediator, the Saints, and Mary*, n° 90.

divergences subsistent encore entre nous, en opérant un discernement entre les divergences séparatrices et celles qui se révèlent compatibles avec la communion ecclésiale⁴⁷.

Le consensus différencié avant la lettre auquel il fut possible d'aboutir n'est pas complet. C'est bien pourquoi, pour affiner et approfondir ce consensus différencié, des conversions (élément typique de la méthode du Groupe) sont proposées aux Eglises concernées⁴⁸.

Tout en se reconnaissant débiteurs des pionniers Congar et Dumont, qui ont contribué de manière décisive à permettre l'insertion de la notion de « hiérarchie des vérités » dans le texte conciliaire, tout en mesurant déjà combien « hiérarchie des vérités » et « consensus fondamental » se conditionnent mutuellement dans certains documents œcuméniques antérieurs à la consécration officielle du « consensus différencié » par la *Déclaration commune sur la justification*, il s'agirait, dans une nouvelle étude, de vérifier, tant sur le plan de la généalogie historique que de la théologie systématique, l'hypothèse selon laquelle la hiérarchie des vérités, catholique, conjuguée au concept protestant d'articles fondamentaux, est le présupposé qui a permis et continue à permettre l'élaboration de consensus différenciés.

⁴⁷ *Marie*, vol. 2, pp. 35-36, n° 242 et note 1.

⁴⁸ *Marie*, vol. 2, pp. 57-79.

